

AU SENAT

Les ré-érvistes des régions inondées

Elle seront déposées de leurs périodes Paris, 11 juillet. La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Antonin Dubost.

Un vétéran M. Goy, élu sénateur de la Haute-Savoie.

M. Maurice FAURE demande à interpellé le ministre de l'Agriculture sur la nécessité de venir en aide aux éleveurs, victimes des dernières gelées.

La suite de la discussion de l'interpellation sera ultérieurement fixée.

M. Charles HUMBERT lit son rapport favorable au projet voté par la Chambre ayant pour objet de dispenser les réserves et territoriaux des régions inondées de toutes les obligations de service cette année.

Le projet est adopté.

M. COCHERY dépose le projet relatif aux quatre contributions directes.

On adopte le projet concernant la restauration et la conservation des terrains en montagne dans les Alpes-Maritimes.

On discute la discussion de la proposition de loi votée par la Chambre, a. ant pour objet de modifier l'article 1953 du Code civil relatif à la responsabilité des hôteliers et aubergistes.

M. POLLE développe son rapport.

M. JULLE dit qu'il convient d'attribuer la responsabilité des hôteliers et aubergistes. L'article unique du projet « pule que la responsabilité des hôteliers et aubergistes pour les espèces monnayées, les valeurs, les titres, les bijoux et les objets précieux de toute nature non déposés réellement entre les mains des aubergistes et hôteliers ».

Cet article est adopté.

On discute la proposition de loi relative à l'extension aux exploitations forestières de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

M. BOUCHER, rapporteur, signale les inconvénients du régime actuel et supplie le Sénat de ne pas renvoyer la discussion à la session prochaine.

La proposition de loi est adoptée, mais l'urgence repoussée.

Le Sénat décide de passer à une deuxième délibération.

On adopte une série de crédits spéciaux d'exercice clos et terminés.

On adopte le projet relatif aux quatre contributions.

La séance est levée à 6 heures 50.

A A CHAMBRE

Les Crédits supplémentaires

Avant le débat sur l'affaire Rochette, la Chambre avait expédié les affaires suivantes :

Par 412 voix contre 1, la Chambre a adopté le projet de loi portant ouverture pour l'exercice 1910 de crédits supplémentaires s'élevant à 15.861.533 francs.

LES QUATRE CONTRIBUTIONS

Après le vote des crédits supplémentaires la Chambre passe à la discussion du projet relatif aux contributions directes et taxes assimilées pour l'exercice 1911, qui est adopté par 473 voix contre 76.

M. Georges BERRY pose une question au ministre du Travail sur l'interprétation de l'article 3 de la loi sur les indemnités de chômage, quant à son application par les techniciens de casinos et hôteliers des stations balnéaires. Ces industriels n'ont que le droit de faire des réserves hebdomadaires à leur personnel dans les mêmes conditions que toutes les autres industries ?

Le Cour de cassation a décidé, à l'encontre d'une décision d'un juge de paix, que le fait par un de ces industriels de suspendre pendant un mois le repos hebdomadaire pour son personnel constituant un délit passible d'une condamnation à l'emprisonnement. Le ministre du Travail qui s'était déclaré favorable à une application modérée des textes ?

VIVIANI. — La Cour de cassation n'a fait que confirmer sa jurisprudence en décidant que l'article 3 s'applique d'une manière absolue à l'industrie.

Je ne puis selon cet arrêt, en m'en tenant à des congénères d'un ou deux jours par an au moment des inventaires, que me conformer au texte de la loi.

Chez les Cheminots

LES COMPAGNIES SERAIENT DISPOSÉES A FAIRE DES CONCESSIONS SUR LES SALES DES LOCOMOTIVES DU PERSONNEL DU NORD SEULEMENT RELEVÉS

Paris, 11 juillet. — Les Compagnies de chemin de fer auraient décidé d'entrer en pourparlers avec les représentants du personnel.

Plusieurs d'entre elles : le Nord, l'Est et l'Orléans, ont reçu un certain nombre de délégués de leurs employés et ouvriers et conféré avec eux.

Sur le réseau du Nord, le conseil d'administration a décidé d'accepter, à défaut de faire droit, dans une certaine mesure, aux réclamations qui lui étaient adressées et de procéder à un relèvement des petits salaires. Cette mesure toucherait, croyons-nous, 50 % du personnel de la Compagnie.

Sur l'Est, les chauffeurs ont vu leur situation s'améliorer depuis quelque temps et on affirme que la Compagnie d'Orléans s'est même contentée de trois personnes, pour la plupart fonctionnaires révoqués. On dit que les personnes arrêtées n'ont joué qu'un rôle secondaire et que les chefs du mouvement sont quelques hauts personnages de l'ancien régime.

Le pétitionnaire a obtenu à reçu des informations d'après lesquelles les églises de sept villages du district de Florina, qui avaient été fermées, ont été rouvertes. L'emploi de la langue roumaine a été décidé par les autorités.

Troubles en Chine

Londres, 11 juillet. — On télégraphie de Pékin au « Herald » qu'un soulèvement révolutionnaire a eu lieu dans le Yuen-Kiang. Un fort détachement de rebelles portant des uniformes perforés et prétendant, comme autrefois les Boxers, être à l'épreuve des balles, a attaqué le yamen d'un magistrat.

Une bataille en règle a eu lieu. De nombreuses troupes ont été engagées. Les rebelles ont subi des pertes considérables.

DANS LA REGION

Une femme assassinée

A SAINT-LEGER

UNE BOULANGERE EST TROUVEE EGORGEE, LA TÊTE PRESQUE SEPARÉE DU TRONC. — C'EST SON FILS QUI LE PREMIER VIT LE CADAVRE

Après le drame d'Etampes, le crime journalier, celui que la commune de Saint-Léger, sise près de Croisilles, à 13 kilomètres d'Aras, vient d'être le théâtre d'un meurtre épouvantable.

Hier, entre onze heures et demi et midi, Mme Adélaïde Warnier, 55 ans, épouse Legrand, a été trouvée assassinée dans sa maison.

Le corps de la malheureuse fut découvert par son fils Paul, âgé de 15 ans, qui venait d'aller livrer le pain avec son père. Elle était sur le dos, la tête dans un bassin de sang. Le cou était presque complètement tranché et adhérait plus au tronc que par la colonne vertébrale.

Après le drame d'Etampes, le crime journalier, celui que la commune de Saint-Léger, sise près de Croisilles, à 13 kilomètres d'Aras, vient d'être le théâtre d'un meurtre épouvantable.

Hier, entre onze heures et demi et midi, Mme Adélaïde Warnier, 55 ans, épouse Legrand, a été trouvée assassinée dans sa maison.

Le corps de la malheureuse fut découvert par son fils Paul, âgé de 15 ans, qui venait d'aller livrer le pain avec son père. Elle était sur le dos, la tête dans un bassin de sang. Le cou était presque complètement tranché et adhérait plus au tronc que par la colonne vertébrale.

Après le drame d'Etampes, le crime journalier, celui que la commune de Saint-Léger, sise près de Croisilles, à 13 kilomètres d'Aras, vient d'être le théâtre d'un meurtre épouvantable.

Hier, entre onze heures et demi et midi, Mme Adélaïde Warnier, 55 ans, épouse Legrand, a été trouvée assassinée dans sa maison.

Le corps de la malheureuse fut découvert par son fils Paul, âgé de 15 ans, qui venait d'aller livrer le pain avec son père. Elle était sur le dos, la tête dans un bassin de sang. Le cou était presque complètement tranché et adhérait plus au tronc que par la colonne vertébrale.

Après le drame d'Etampes, le crime journalier, celui que la commune de Saint-Léger, sise près de Croisilles, à 13 kilomètres d'Aras, vient d'être le théâtre d'un meurtre épouvantable.

Hier, entre onze heures et demi et midi, Mme Adélaïde Warnier, 55 ans, épouse Legrand, a été trouvée assassinée dans sa maison.

Le corps de la malheureuse fut découvert par son fils Paul, âgé de 15 ans, qui venait d'aller livrer le pain avec son père. Elle était sur le dos, la tête dans un bassin de sang. Le cou était presque complètement tranché et adhérait plus au tronc que par la colonne vertébrale.

Après le drame d'Etampes, le crime journalier, celui que la commune de Saint-Léger, sise près de Croisilles, à 13 kilomètres d'Aras, vient d'être le théâtre d'un meurtre épouvantable.

Hier, entre onze heures et demi et midi, Mme Adélaïde Warnier, 55 ans, épouse Legrand, a été trouvée assassinée dans sa maison.

Le corps de la malheureuse fut découvert par son fils Paul, âgé de 15 ans, qui venait d'aller livrer le pain avec son père. Elle était sur le dos, la tête dans un bassin de sang. Le cou était presque complètement tranché et adhérait plus au tronc que par la colonne vertébrale.

Après le drame d'Etampes, le crime journalier, celui que la commune de Saint-Léger, sise près de Croisilles, à 13 kilomètres d'Aras, vient d'être le théâtre d'un meurtre épouvantable.

Hier, entre onze heures et demi et midi, Mme Adélaïde Warnier, 55 ans, épouse Legrand, a été trouvée assassinée dans sa maison.

Le corps de la malheureuse fut découvert par son fils Paul, âgé de 15 ans, qui venait d'aller livrer le pain avec son père. Elle était sur le dos, la tête dans un bassin de sang. Le cou était presque complètement tranché et adhérait plus au tronc que par la colonne vertébrale.

Après le drame d'Etampes, le crime journalier, celui que la commune de Saint-Léger, sise près de Croisilles, à 13 kilomètres d'Aras, vient d'être le théâtre d'un meurtre épouvantable.

Hier, entre onze heures et demi et midi, Mme Adélaïde Warnier, 55 ans, épouse Legrand, a été trouvée assassinée dans sa maison.

Le corps de la malheureuse fut découvert par son fils Paul, âgé de 15 ans, qui venait d'aller livrer le pain avec son père. Elle était sur le dos, la tête dans un bassin de sang. Le cou était presque complètement tranché et adhérait plus au tronc que par la colonne vertébrale.

Après le drame d'Etampes, le crime journalier, celui que la commune de Saint-Léger, sise près de Croisilles, à 13 kilomètres d'Aras, vient d'être le théâtre d'un meurtre épouvantable.

Hier, entre onze heures et demi et midi, Mme Adélaïde Warnier, 55 ans, épouse Legrand, a été trouvée assassinée dans sa maison.

Le corps de la malheureuse fut découvert par son fils Paul, âgé de 15 ans, qui venait d'aller livrer le pain avec son père. Elle était sur le dos, la tête dans un bassin de sang. Le cou était presque complètement tranché et adhérait plus au tronc que par la colonne vertébrale.

Après le drame d'Etampes, le crime journalier, celui que la commune de Saint-Léger, sise près de Croisilles, à 13 kilomètres d'Aras, vient d'être le théâtre d'un meurtre épouvantable.

Hier, entre onze heures et demi et midi, Mme Adélaïde Warnier, 55 ans, épouse Legrand, a été trouvée assassinée dans sa maison.

Le corps de la malheureuse fut découvert par son fils Paul, âgé de 15 ans, qui venait d'aller livrer le pain avec son père. Elle était sur le dos, la tête dans un bassin de sang. Le cou était presque complètement tranché et adhérait plus au tronc que par la colonne vertébrale.

LE CEN D DANS LES ECOLES PRIMAIRES

Les écoles publiques primaires, élémentaires et maternelles vaqueront le vendredi 15 juillet.

A propos du Crime de Leers

UNES VIEUSES DECLARATIONS

Nous avons reçu à propos de l'interview de M. G. H. de Leers, qui nous avons publié récemment, la lettre suivante qui contient de curieuses déclarations :

Bordeaux, 11 juillet 1910.

Monsieur le directeur,

J'ai lu dans votre journal du 10 juillet les quelques lignes que vous consacrez à propos de ce drame à M. G. H. de Leers.

Par ses déclarations, il est impossible de dire qu'il est l'auteur de ce crime. Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

Il est possible qu'il ait été témoin de ce crime, mais il est impossible de dire qu'il en est l'auteur.

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

L'Affaire Rochette

UNE INTERPELLATION AU CONSEIL MUNICIPAL. — M. LEPINE COUVRE SON SUBORDONNE

Paris, 11 juillet. — Questionné par M. Desvaux au Conseil municipal de Paris sur le rôle joué par la Préfecture de police dans l'arrestation de Rochette, Leprieux et M. Etienne, président du Conseil d'administration de la Compagnie générale des Omnibus de Paris.

M. Yves Durand, a expliqué qu'il avait fait son devoir en faisant le nécessaire pour que Rochette soit arrêté.

Quant à la demande d'autonomie communale à laquelle, seules villes abouir M. Desvaux, elle entraînerait pour la Ville de Paris une dépense de 12 millions que, sans doute, les contribuables n'accepteraient pas sans murmure.

UN INCIDENT BARTHE-ETIENNE

Une très vive altercation s'est produite dans les couloirs entre M. Barthe, député socialiste, et M. Etienne, député radical, président du Conseil d'administration de la Compagnie générale des Omnibus de Paris.

Finalment M. Etienne ayant offert ironiquement à M. Barthe une carte de circulation gratuite sur les omnibus, M. Barthe fit remarquer que cette carte, je ne pourrais pas la lui donner.

L'affaire est là.

L'Action de la garnison

Abd el Aziz en France

L'arrivée de l'exultan à Marseille

Marseille, 11 juillet. — L'exultan Sultan du Maroc, Abd el Aziz, venant d'Alexandrie, est arrivé ce matin à Marseille par le paquebot « Schœlcher » de la Compagnie Nord-Sud-Éclair. Il était accompagné de son fils, de deux esclaves et de deux domestiques.

Abd el Aziz a été reçu par le commissaire spécial des ports, qui l'a conduit dans un grand hôtel, où des chambres avaient été réservées.

Abd el Aziz séjournera à Marseille jusqu'à samedi prochain, puis il procédera à la bord du paquebot « Anatolie », à destination de Tanger.

Abd el Aziz a manifesté le désir de visiter Marseille dans ses quartiers défilés. Il a été reçu par son attitude fière et majestueuse, une excellente impression sur la population, qui, à son passage, le salua avec une respectueuse curiosité.

Le Tour de France

LA CINQUIEME ETAPE : LYON-GRENOBLE (311 kilomètres)

Lyon, 11 juillet. — Le départ est donné à 4 h. 45. Charriot, le meilleur touriste, et Charpentier, ont abandonné l'étape, très dure, comportant l'ascension du massif de la Chartreuse, notamment les huit kilomètres du fameux col de Perle.

Nantua (92 kilomètres). — A six heures, huit coureurs arrivent dans l'ordre suivant : Vanhouwaver, Lanze, Crupelandt, Bellini et Cruchon.

A 6 h. 3, second groupe : François Faber, Garrigou, Gossé, Léonard, Dorigon, Ménéger, les frères Azzini, Dumont, Bouillet et Cruchon.

Georges (12 kilomètres). — A 5 h. 43 arrivent : Vanhouwaver, Blaise, Emile Grosjean, Bellini, Crupelandt, Lanze et Paul-Breton.

A 5 h. 47, François Faber, Garrigou, Dorigon, Ménéger, les frères Azzini et Paul-Breton.

A 6 h. 13, Troisième groupe, suivi à trois minutes par Henri Cornet, qui se plaint de douleurs aux poignets.

A 6 h. 15, Ancey (105 kilomètres). — A 9 h. 23, six coureurs arrivent ensemble : Georget, Crupelandt, Lanze, Blaise, Vanhouwaver et Léonard. Ils s'arrêtent à la fouille et repartent aussitôt à 9 h. 25. Paul-Breton arrive seul.

A 9 h. 30, les frères Azzini, Ménéger, Dorigon et Cruchon.

Chambéry (242 kilomètres). — A 10 h. 55 arrivent en peloton : Vanhouwaver, Georget, Blaise, Lanze, Crupelandt, Bellini et Cruchon.

A 11 h. 57, Faber ; — à 11 h. 3, Dorigon, Azzini, Ménéger ; — à 11 h. 3, Azzini ; — à 11 h. 3, Garrigou, Cruchon ; — à 11 h. 11, Saliot, Deloffre, Mettron.

L'ARRIVEE A GRENOBLE

Voici l'ordre d'arrivée à Grenoble :

1. Octave Lapize, en 10 h. 43. — 2. Crupelandt, en 10 h. 45 m. — 3. Vanhouwaver, en 10 h. 47. — 4. Petit-Breton, en 10 h. 50. — 5. Dorigon, en 11 h. 3. — 6. Faber, en 11 h. 5. — 7. Garrigou, en 11 h. 9. — 8. Bellini, en 11 h. 12. — 9. Cruchon, en 11 h. 12 m. 5. — 10. Paulmier, en 11 h. 13 m. — 11. Blaise, en 11 h. 15. — 12. Dorigon, en 11 h. 20. — 13. Mettron, en 11 h. 25 m. — 14. Ernest Azzini, en 11 h. 28. — 15. Saliot, en 11 h. 34. — 16. Laforcade, en 11 h. 41. — 17. Louis Azzini, en 11 h. 46. — 18. Ménéger, en 11 h. 49 m. — 19. Georget, en 11 h. 52. — 20. Lamy, en 12 h. 2. — 21. Descap, en 12 h. 3. — 22. Cornet, en 12 h. 7. — 23. Brozet, en 12 h. 8 m. — 24. Pardon, en 12 h. 13. — 25. Trousselier, en 12 h. 14.

LES ISOLES

Pour l'étape d'aujourd'hui, Lyon-Grenoble, 311 kil., le classement est le suivant :

1. Cruchon, en 11 h. 12 m. 5 s. — 2. Laforcade, en 11 h. 41. — 3. Pardon, en 12 h. 13.

LE CLASSEMENT GENERAL

Après les cinq premières étapes, le classement général s'établit comme suit : 1. FABER, 14 points. — 2. Garrigou, 13 points. — 3. Lapize et Vanhouwaver (dead-heat), 34 points. — 4. Bellini, 41 points, etc.

LA SIXIEME ETAPE

Mercredi 13 juillet, sixième étape, Grenoble-Nice, 315 kil. Départ à 3 heures du matin.

Les Mineurs de la Loire

LA GREVE EST ECARTÉE A UNE GROSSE MAJORITE

Saint-Etienne, 11 juillet. — Le Comité Fédéral des Mineurs s'est réuni dans la soirée pour convoquer les délégués des divers districts de la Loire.

M. le Préfet sera avisé par lettre du résultat obtenu. Il est vraisemblable qu'il convoquera aussitôt les deux parties afin de rédiger la convention et conclure enfin l'accord qui va donner aux ouvriers mineurs des avantages fort appréciables et qui assureront aussi la prospérité de nos houillères.

Les mineurs des postes de jour et de nuit de Saint-Etienne, qui ont pris part à la grève générale issue aujourd'hui, ont voté un ordre du jour suivant lequel, après avoir pris acte des avantages offerts par les compagnies, ils disent :

« Considérant que ces augmentations, quoique faibles, méritent de retenir l'attention des mineurs, »

« Décidant de passer à un vote à bulletin secret sur l'acceptation de ces propositions ou le recours à la grève, »

A Saint-Etienne, une majorité de 243 membres s'est prononcée pour la continuation du travail.

A Givors, 800 mineurs ont voté à bulletin secret un ordre du jour dans lequel ils engageaient leurs délégués à obtenir si possible le relèvement de la prime consentie par la troisième année.

Les mineurs font des réserves, cependant, en ce qui concerne l'application de la loi de prime accordée par les diverses compagnies minières de la vallée du Gier.

A Villars, la majorité est en faveur de la continuation du travail est de 118 voix.

A Rivecourt-Neuville, il est de 13 voix.

En général, la majorité est en faveur de la continuation du travail est considérable.

L'attentat contre M. Flory

JOSSEMAND EST CONDAMNE A MORT

Paris, 11 juillet. — Sorti le 12 avril dernier de la prison de Fresnes, où il venait de subir une condamnation à quatre mois de prison, Pierre-Josserand acheta le jour même un revolver et un carnet de 25 cartouches. Il avait touché à sa libération un pécule de 19 fr. 50.

Ainsi armé il se rendait le lendemain au Palais de Justice, pénitent dans la salle de la 8e chambre correctionnelle et se plaça au tout dernier rang des curieux, contre le mur.

A ce moment précis, il était trois heures, le président Flory se retirait avec ses deux assesseurs dans la chambre du conseil. L'audience venait en effet d'être suspendue. C'est alors que Josserand tira sur M. Flory trois coups de revolver, appuyant son arme, pour deux secondes, sur l'épaule d'un de ses voisins, M. Courlet.

Le président de la 8e chambre n'était pas heureusement atteint, et les trois balles qui se trouvaient dans le panneau de chêne qui se trouve, formant décor, au-dessus des sièges du tribunal.

Josserand avait aussitôt levé et interrompu. Il disait alors avoir voulu se venger de la mort de son père, qui avait été condamné à mort en 1894.

Le président, après avoir entendu ces déclarations, se leva et dit : « M. Flory, qui a été blessé, se retire. M. Flory, qui a été blessé, se retire. M. Flory, qui a été blessé, se retire. »

Le président de la 8e chambre n'était pas heureusement atteint, et les trois balles qui se trouvaient dans le panneau de chêne qui se trouve, formant décor, au-dessus des sièges du tribunal.

Josserand avait aussitôt levé et interrompu. Il disait alors avoir voulu se venger de la mort de son père, qui avait été condamné à mort en 1894.

Le président, après avoir entendu ces déclarations, se leva et dit : « M. Flory, qui a été blessé, se retire. M. Flory, qui a été blessé, se retire. M. Flory, qui a été blessé, se retire. »

Le président de la 8e chambre n'était pas heureusement atteint, et les trois balles qui se trouvaient dans le panneau de chêne qui se trouve, formant décor, au-dessus des sièges du tribunal.

Josserand avait aussitôt levé et interrompu. Il disait alors avoir voulu se venger de la mort de son père, qui avait été condamné à mort en 1894.

Le président, après avoir entendu ces déclarations, se leva et dit : « M. Flory, qui a été blessé, se retire. M. Flory, qui a été blessé, se retire. M. Flory, qui a été blessé, se retire. »

Le président de la 8e chambre n'était pas heureusement atteint, et les trois balles qui se trouvaient dans le panneau de chêne qui se trouve, formant décor, au-dessus des sièges du tribunal.

Josserand avait aussitôt levé et interrompu. Il disait alors avoir voulu se venger de la mort de son père, qui avait été condamné à mort en 1894.

Les ouvriers étrangers

Paris, 11 juillet. — MM. Lebrun et Grandjean ont déposé l'amendement suivant au budget :

« Les commerçants ou industriels qui occupent des ouvriers ou employés de nationalité étrangère sont responsables du paiement des impositions figurant au nom de ces ouvriers et employés dans les rô